

## PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS

### FORMULEES PENDANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI) DE LA VALLEE DU LOING – AGGLOMERATION MONTARGOISE ET LOING AVAL

Pendant cette enquête de **trente-deux jours (32)**, du **18 septembre 2023 au 19 octobre 2023**, la commission d'enquête a reçu **quatorze observations (14)** qui se répartissent comme suit :

- ✓ **Trois (3) observations** inscrites sur les **quatorze registres d'enquête** mis à la disposition du public
- ✓ **Cinq (5) observations formulées verbalement,**
- ✓ **Quatre (4) demandes de renseignements verbales;**
- ✓ **Deux (2) courriels** à l'adresse ouverte à cet effet à la Préfecture du Loiret

#### I - OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC

**I – 1 Observations sur les registres d'enquête**  
**(Les écrits sur les registres d'enquête sont retranscrits par la commission d'enquête)**

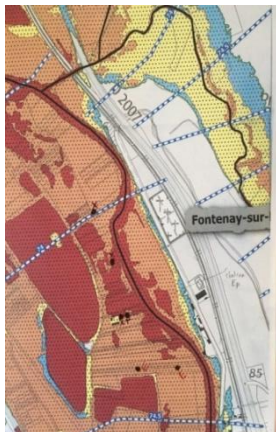
##### Mairie de DORDIVES

Mme CORATELLA possède un restaurant et un hôtel à Dordives, le long de la RN 7. Ceux-ci, situés en ZUh , respectivement en zones d'aléa fort et modéré ont été dévastés lors de la crue de 2016 et doivent être remis en état .Mme Coratella désire connaître les conditions auxquelles doivent satisfaire les remises en état compte-tenu du PPRI .



##### Mairie de NARGIS

M Arnaud JENAR, habitant Nargis, après avoir constaté sur les cartes du zonage réglementaire que les puits de captage d'eau potable sont situés en ZUh, zone d'aléa modéré ou fort, demande les conséquences possibles sur ces puits en cas d'inondation.



### **Mairie de CHALETTE SUR LOING :**

**Mme Annette MORAND** habitant Chalette-sur-Loing : après avoir écrit que « sans l’effondrement d’une partie de la digue du canal de Briare, l’inondation de mai 2016 aurait été bien moindre », Mme MORAND « regrette le manque de publicité donnée à cette enquête publique car si les habitants avaient eu connaissance de celle-ci, ils auraient pu porter témoignage sur la réalité du périmètre impacté ».

« A défaut nous allons devoir nous satisfaire d’un tracé de zone un peu amplifié par endroit et qui va pénaliser certains propriétaires. C’est regrettable ! »

Verbalement, Mme MORAND indique qu’il aurait été judicieux d’annoncer cette enquête dans le journal municipal de septembre ou d’octobre 2023.

### **I – 2 Observations orales et demandes de renseignements** (du public et des élus)

**Monsieur Sylvain DESEAU**, 58 rue des Pins à AMILLY est venu se renseigner sur le zonage de sa parcelle par rapport au PPRI. Mr DESEAU n’a pas inscrit d’observation sur le registre d’enquête.

**Monsieur Dominique LAURENT, maire de Pannes**, soulève le point suivant :

- le règlement de la zone urbanisée hors centre urbain, aléa faible, ZUh-fa, article 5.4.1.3, page 51 précise : « .... Limiter au plus à 30% l’emprise au sol des constructions par rapport à la surface totale des terrains faisant l’objet de la demande d’autorisation dont on déduit l’emprise au sol existante... ».

L’article 5.3.1.3., ZUh- mo, page 46, limite à 20 % cette emprise au sol.

Mr le maire demande comment il faut interpréter cette formulation si la surface totale du terrain comprend plusieurs zones d’aléas (faible, modéré ou non inondable).

**Monsieur Jean-Pierre KYRYLSZYN**, rue de la Petite Ronce à Pannes possède une parcelle de 747 m<sup>2</sup>, cadastrée section AB, n° 40. Sur cette parcelle, il avait aménagé un « trou d’eau » d’environ 200 m<sup>2</sup>. Devenu inutile, ce trou a été remblayé et comblé au niveau de la route.

Dans le projet de PPRI, cette parcelle, répertoriée avec le « trou d'eau », est en zone ZUh, aléa très fort (rouge). Compte tenu des travaux de remblaiement qu'il a effectué, Monsieur KYRYLSZYN demande que sa parcelle soit classée en zone ZUh, aléa modéré, comme les parcelles mitoyennes de la sienne.

Monsieur KYRYLSZYN a mentionné son intervention, sans la développer, sur le registre d'enquête.



**Monsieur Fabien DANHIEUX**, 585 rue de la Varenne à Pannes est venu se renseigner sur trois points :

- la situation de sa parcelle, en zone ZNu, aléa modéré, au regard du règlement du PPRI.

- le point sur l'aménagement, à l'étude, de la Bezonde, en amont de Pannes, vers St-Maurice sur Fessard, afin de lui rendre son cours originel ;

- le problème d'un « canal d'irrigation » près des lieux-dits « les Sablons » et « Fousseau » rue de la Varenne, qui, selon Mr DANHIEUX, provoque en période de crues, en aval, une montée des eaux de la Bezonde. Mr DANHIEUX demande si un système d'écluse, à l'intersection du « canal » et de la rivière serait utile pour réguler le flux de l'eau.

Mr DANHIEUX n'a pas inscrit d'observation sur le registre d'enquête.



**Monsieur et Madame CAVRIL**, rue de la Varenne à Pannes, sont venus se renseigner sur la situation de leur parcelle en zone Znu, aléa modéré et les contraintes du règlement du PPRI.

Mr & Mme CAVRIL n'ont pas inscrit d'observation sur le registre d'enquête.

**Monsieur Pascal de TEMMERMAN, Maire de Nargis** : pour diminuer les risques d'inondation, a indiqué quelques aménagements à prévoir, en particulier le long du canal :

- le transformateur de la station d'épuration qui a failli être inondé en 2016, pourrait être surélevé ;
- des remblais supplémentaires à prévoir le long de la rive est du canal, aux endroits où le talus est insuffisamment haut, et où quelques maisons risquent d'être inondées et également au nord de la commune, depuis le lieu-dit « les papillons », jusqu'à environ 200 m au-delà de l'A 77, où le remblai est également insuffisant. Dans le cas de travaux ceux-ci seraient « à cheval » sur deux départements : le Loiret et la Seine-et-Marne.

**Monsieur MARLIN** habitant 19–21, rue de la libération à Corquilleroy, au lieu-dit la Folie, est venu consulter la carte du zonage réglementaire où figure sa maison. Il a indiqué que l'ONF, suite à la mise à jour du bornage en pierre, avait rectifié sa limite de propriété côté Solin et lui avait imposé un grillage en limite de propriété ; ceci pour permettre l'écoulement de l'eau en cas d'inondation. Il n'a rien noté au registre.

**Madame Evelyne LEFEUVRE, maire de Fontenay-sur-Loing** rencontre un problème avec les nombreux étangs privés, en eaux closes, présents sur le territoire de sa commune, notamment aux lieux-dits Montcochon et le Boutoir. Ces étangs, souvent d'anciennes carrières à ciel ouvert, sont peu ou mal entretenus par leurs propriétaires et il n'y a pas de système permettant l'écoulement ou l'évacuation des eaux entre les étangs.

Madame le maire souhaiterait qu'il soit légiféré sur ce sujet afin d'obliger les propriétaires à entretenir leurs plans d'eau par des travaux de curage et/ou de busage.

**Monsieur Pascal DROUIN, Maire de Girolles.** Rappelle la suggestion faite lors de l'étude du PPRI : évaluer la possibilité au point le plus bas du canal – c'est à dire au point de passage du chemin européen dédié principalement au vélo nommé « La candibérique » - de baisser les palplanches du canal de quelques centimètres pour une meilleure évacuation des eaux des débordements, travaux qui incomberaient à VNF.

### **I - 3 Observations reçues sur la boîte courriel dédiée à l'enquête** **(Les courriels sont retranscrits tels quels)**

**Courriel de Mr Cedric BOUSON**, envoyé le 11/10/2023 à 10 h 04 et complété le 11/10/2023 à 20 h 06 par deux photos.

« Bonjour madame, monsieur

Voici ma petite contribution concernant votre enquête.

L'écologie, je suis pour si cela peut sauver la planète pour un meilleur avenir à mes filles et à mes futurs petits enfants quand j'en aurais.

Par contre, il faut être un minimum intelligent.

En 2016, nous avons subi les inonder de plein fouet ici route de Lorris. Mon voisin a totalement été dévasté par exemple.

Les fossés seraient entretenus comme il l'étaient dans le temps, l'eau s'écoulerait bien mieux au lieu de stagner. Même si la nature du sol est sableuse ici, quand c'est saturé...

De plus, nos fossés, à défaut d'être curés, sont au minimum tondus de temps en temps. Mais encore faut-il là aussi le faire intelligemment. En effet, tondre mais tout



laisser au sol et détruire les entrées des buses, encore une chose qui contribue à bloquer le bon écoulement des eaux pluviales. Vous pourrez constater l'état des buses de chaque côté de l'entrée à mon domicile qui sont quasi complètement obstruées par les déchets de tonte.

Ce n'est pas à moi de descendre dans le fossé pour nettoyer ces buses.

Merci de m'avoir lu en espérant avoir un peu contribué à cette enquête.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

M. Bouson Cedric

Habitant route de Lorris à Villemandeur »

*Deux photos jointes au mail :*



**Courriel de Mr Alphonse PROFFIT envoyé le 17/10/2023 à 16 h 07**

« Monsieur le Commissaire enquêteur

La limite de la crue du 31 mai 2016 s'arrêtait au pignon de la maison du 15 boulevard Anatole France à Montargis.

Sur le plan :

[https://www.loiret.gouv.fr/contenu/telechargement/67196/528417/file/PPRi-Lav\\_3-3\\_REG\\_Montargis\\_vEP-def.pdf](https://www.loiret.gouv.fr/contenu/telechargement/67196/528417/file/PPRi-Lav_3-3_REG_Montargis_vEP-def.pdf)

La zone en jaune sur l'image ci-dessous devrait être en blanc.

Par ailleurs les trottoirs n'étaient pas inondés, et l'eau n'est pas arrivée dans notre propriété par submersion du trottoir ...

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte cette modification. Cordialement. Alphonse PROFFIT »



## **II - OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION D'ENQUETE**

Plusieurs intervenants ont signalé à la commission d'enquête que certaines constructions ne figuraient pas sur les plans (ex : entreprises dans la zone artisanale de Pannes, nouveau lotissement près de la rue des Pins à Amilly).

Jean BERNARD  
Président de la commission d'enquête  
Signé : Jean BERNARD

Michel CARQUIS  
Membre de la commission d'enquête  
Signé : Michel CARQUIS

Joël HUC  
Membre de la commission d'enquête  
Signé : Joël HUC

Procès-verbal remis au maître d'ouvrage (DDT) à ORLEANS le 27 octobre 2023

Le représentant de la DDT

Nom, Prénom, fonction :

Date et signature : le 27 octobre 2023, signé : Thierry EMERET

Conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, le porteur de projet dispose de 15 jours après remise pour répondre au procès-verbal.

Enquête publique révision PPRI vallée du Loing Aval, agglo. Montargoise ; du 18/09/2023 au 19/10/2023 -  
Décision du TA d'Orléans n° E23000097/45 du 16/06/2023 – Procès-verbal des Observations